

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Location d'appartements de la Résidence VIVALDI à Fabrèges -
Tarifs 2007 - Autorisation - Approbation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En 1991, la Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis la Résidence VIVALDI située à Fabrèges, sur la commune de Laruns (Pyrénées Atlantiques) au pied de la station d'Artouste (1250 m d'altitude).

Elle met à la disposition des agents et retraités communautaires 27 appartements meublés.

Ces appartements se répartissent en 4 catégories :

- Catégorie 1 : 2 appartements spacieux d'une capacité maximale de 6 personnes.
- Catégorie 2 : 5 appartements d'une capacité maximale de 5-6 personnes.
- Catégorie 3 : 4 appartements d'une capacité maximale de 4 personnes.
- Catégorie 4 : 16 appartements pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes.

Le service chargé de la gestion de cet immeuble entreprend un travail d'optimisation financière afin de garantir la viabilisation de cet équipement tout en conservant son caractère social.

Actuellement, le coût de fonctionnement annuel, calculé sur les années 2003-2004, s'élève à 160 000 €, comprenant les annuités d'emprunt et la dotation aux amortissements, avec un montant des recettes qui se situe à 48 000 €. L'année 2005 n'a pas été retenue car la fermeture hivernale de la station de ski d'Artouste a généré une baisse non négligeable des recettes.

Aussi, afin d'essayer de parvenir progressivement à un équilibre financier et d'augmenter la fréquentation de la résidence, différentes actions vont être menées :

- **Modification de la grille tarifaire** : jusqu'ici, l'évolution des tarifs suivait l'indice INSEE relatif aux locations saisonnières, comme le précisait la délibération n°97/982 du 3 octobre 1997. Un travail sur la fréquentation amène une proposition de modification de cette grille, assise sur les prix appliqués localement et selon les pratiques de location touristique. Ainsi, un redécoupage des périodes de location en planning saisonnier a été réalisé. De même, la nouvelle grille tarifaire s'appuie sur les prix pratiqués par les loueurs locaux avec, pour les locations « semaine » une réduction de 25% par période et catégorie d'appartements pour les agents et les retraités communautaires, et pour les locations « week-end », une réduction de 10%. Par ailleurs, la location des appartements pour une semaine est prioritaire. La réservation pour le week-end se fera en fonction des disponibilités. La location pour des nuitées supplémentaires est désormais possible, elle s'élève à 45 euros par nuitée en semaine, et à moins 50% du tarif en week-end,
- **Recherche de bénéficiaires supplémentaires** : il est proposé d'ouvrir l'accès à la location aux agents des communes membres de la Communauté Urbaine de Bordeaux (dénommés « extérieurs ») qui ne seraient pas dotés d'un tel équipement. La grille tarifaire 2007 prend en compte cette catégorie de locataires, en appliquant une réduction de 20% sur le tarif des loueurs locaux pour une location « semaine » et 5% pour une location « week-end ».
- **Amélioration de la communication sur la Résidence Vivaldi** : une démarche qui vise à rendre plus attractive la Résidence (plaquette d'information, présentation de la Résidence lors des journées d'accueil des agents, actions ciblées auprès des retraités). Des contacts ont été noués avec les acteurs touristiques locaux (Office de Tourisme, délégataire de la station de montagne) afin de présenter l'étendue du panel d'activités sportives et culturelles tant pour la saison d'hiver que celle d'été,

Par conséquent, les nouveaux tarifs de location prévue en 2007 sont organisés selon trois tranches :

- une première période qui concerne uniquement les vacances scolaires, dénommée « haute saison »,
- une deuxième période qui correspond aux locations réalisées hors vacances scolaires, (février, avril, juin, septembre), dénommée « moyenne saison »,
- une troisième période qui correspond aux locations réalisées hors vacances scolaires, (janvier, mars, mai, octobre, décembre), et dénommée « basse saison ».

Le mois de novembre est réservé à des travaux d'entretien, ce qui exclut toute location.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Accepter la nouvelle organisation tarifaire,
- Arrêter la tarification proposée en annexe,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la location de la Résidence et notamment la circulaire qui définit les conditions de location de la Résidence VIVALDI.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ODETTE EYSSAUTIER

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 JANVIER 2007**